

BORDEREAU D'ENVOI



REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE
1313 Route Jean Moulin
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : Sébastien BRIAS
Tél. 04 90 95 04 36
Tél. direct 04 90 95 44 59 / 04 90 95 45 85
Courriel : direction@eauxtdp.fr

Liste des pièces adressées le 04/08/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	N°	DATE DES ACTES
<u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Délibération</i> Vote du budget primitif eau potable 2020	<u>Numéro de l'acte</u> 2020-021	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u> 28/07/2020

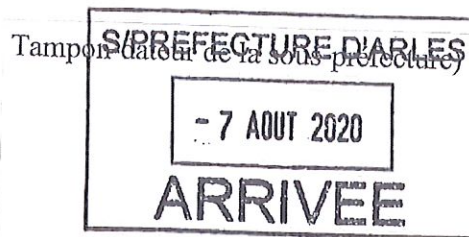
Fait à ST ANDIOL, le 04/08/2020

Le Directeur,
Sébastien BRIAS



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



République Française
Département des Bouches-du-Rhône
Régie des Eaux de Terre de Provence

Délibération du Conseil d'Administration
Séance du 28 juillet 2020

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni ce jour, mardi 28 juillet 2020 à 18h30 dans la salle Paul FARAUD à PLAN D'ORGON, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEISSON.

Etaient présents : BALDI Jean-Marc, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis Pierre, FAURE Vincent, FERRIER Pierre, LEPIAN Jean-Louis, MILLET Isabelle, MOURGUES Gilles, PONCHON Solange, PAULEAU Serge, PORTAL Serge, ROBERT Daniel, SEISSON Jean-Pierre, TATON Robert
Procurations : GIRAUD Pierre (procuration à ROBERT Daniel), LUCIANI-REPETTI Marina (procuration à MILLET Isabelle), MARCON Patrick (procuration à FAURE Vincent), ONTIVEROS Christian (procuration à Gilles MOURGUES)
Absents : ANZALONE Marie-Laurence, BESSON Jacques, PICARDA Yves

Quorum : 8	Présents : 14	Suffrages exprimés : 18	Pour : 18 Contre : Abstention :
Date de la convocation : 22 juillet 2020			

N° de la délibération : 2020-21

Objet : Vote du budget primitif eau potable 2020

Considérant les décisions issues du débat d'orientation budgétaire 2020 ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée un budget primitif équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 3 831 151,39 €

Section d'investissement : 4 253 878,79 €

Le Conseil d'Administration, après avoir eu la présentation du budget primitif par le Président

VALIDE le budget primitif du budget eau potable 2020

Fait et délibéré en séance le 28 juillet 2020
Le Président,
Jean-Pierre SEISSON



Transmission au Représentant de l'Etat le : 07/08/2020
Publication le : 07/08/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.